

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10-juillet-2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0227	Monsieur CABO ANDUJAR Jesus 12-11-1982 MADRID 99
BP 033 13 0228	Madame DUVIGNAU Cécilia 11-06-1988 AUCH 32
BP 033 13 0229	Madame ETCHART Fanny 07-01-1986 BIARRITZ 64
BP 033 13 0230	Madame GOMEZ Nadège 21-12-1982 PERPIGNAN 66
BP 033 13 0231	Monsieur GOMEZ PUJOL Nathaël 13-02-1986 FOIX 9
BP 033 13 0232	Madame GUERIN Pauline 13-02-1993 NANTES 44
BP 033 13 0233	Madame JOUANET Emmanuelle 31-08-1977 CHATEAURoux 36

RR AGFFNC  
A n. Mme. Bureau du Sport - 10/07/2013

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

---


N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0234	Monsieur LATASTE Thibaut 04-01-1991 BAYONNE 64
BP 033 13 0235	Madame LE POLLOZEC Emilie 07-10-1985 RUEIL-MALMAISON 92
BP 033 13 0236	Monsieur MIRAMONT Fabien 19-04-1988 TALENCE 33
BP 033 13 0237	Monsieur RAFFAULT Adrien 19-07-1990 CHATEAUROUX 36
BP 033 13 0238	Madame SANDSTRÖM Mia 12-02-1991 PARIS 75
BP 033 13 0239	Madame COHEN Sandrine 05-12-1966 TOULON 83
BP 033 13 0240	Madame HAUCHARD Florence Nadine Véronique 13-02-1961 BORDEAUX 33
BP 033 13 0241	Monsieur REMAZEILLES Dominique 01-01-1963 GRADIGNAN 33

---

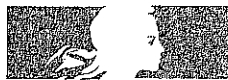
Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10-juillet-2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur



Nicolas MARTY



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10-juillet-2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0259	Madame ALLAGHOYEE Myriam 27-10-1988 CHAMPIGNY SUR MARNE 94
BP 033 13 0260	Monsieur BRUNIER Vincent 10-04-1987 SAINT-REMY 71
BP 033 13 0261	Madame COLOMBIES Cécile 29-12-1986 TOULOUSE 31
BP 033 13 0262	Madame CORDOBA Audrey Cindy 06-12-1988 LIBOURNE 33
BP 033 13 0263	Monsieur MORIN Arnaud 20-11-1978 ROYAN 17
BP 033 13 0264	Madame NOTH Mélissa 22-01-1991 SARCELLES 95
BP 033 13 0265	Monsieur OLIVIER Ludovic 07-10-1978 NIORT 79

R P A C E E N C E I N D I C I E R



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE AQUITAINE

---

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0266	Monsieur PARGADE Julien 28-07-1992 LIBOURNE 33
BP 033 13 0267	Madame POMMIES Cécile 27-02-1990 BORDEAUX 33
BP 033 13 0268	Madame POUYALLET Dorothée 11-06-1984 BORDEAUX 33


---

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10 juillet 2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur

Nicolas MARTY



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10-juillet-2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0275	Madame BICRAME Tiphaine 19/03/1986 IVRY SUR SEINE 94
BP 033 13 0276	Madame CAPITAINE SABINE 18/12/1973 REDON 35
BP 033 13 0277	Madame CLOTAIRE Marie Laure 17/12/1974 DUGNY 93
BP 033 13 0278	Monsieur DI VITTORIO Michaël 25/06/1990 VENISSIEU 69
BP 033 13 0279	Monsieur GUY THOMAS 20/05/1992 LIBOURNE 33
BP 033 13 0280	Monsieur LEROY YANNICK 03/11/1968 LATRESNE 33
BP 033 13 0281	Madame MALMARY BARBARA 12/03/1981 MONT DE MARSAN 40

BP ACCFF NC  
ACCFF 10/07/2012

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE


N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0282	Monsieur MARSAN Kévin 27/07/1992 VILLIERS LE BEL 95
BP 033 13 0284	Monsieur ROY JOEL 23/05/1983 SCHOECHER 99
BP 033 13 0285	Madame SAINT HONORE LEPRETRE AMANDINE 31/08/1985 EVRY 91
BP 033 13 0286	Monsieur THIBURCE Christopher 02/02/1990 LA ROCHELLE 17

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10 juillet 2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur



Nicolas MARTY

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10 juillet 2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0299	Madame COURTOIS Caroline 16/04/1978 MELUN 77
BP 033 13 0300	Monsieur CRUTCHET Gilles 15/03/1984 BAYONNE 64
BP 033 13 0301	Madame FLORES Céline 01/11/1989 DAX 40
BP 033 13 0302	Madame GUILLOU Camille 04/05/1984 BORDEAUX 33
BP 033 13 0303	Madame IRUBETAGOYENA Fani 23/06/1988 BAYONNE 64
BP 033 13 0304	Madame LANNETTE-VERGEZ Nadia 26/07/1987 PAU 64
BP 033 13 0305	Monsieur MICHEL Alexis 21/06/1989 TARBES 65

10/07/2013  
Sport-Performance-Santé  
BP A6FF N C



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0306	Monsieur MICHEL Quentin 08/02/1992 BESANÇON 25
BP 033 13 0307	Madame MINGINETTE Celine 09/01/1978 PAU 64

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10 juillet 2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur

  
Nicolas MARTY



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10-juillet-2013,

**ARRÊTE**

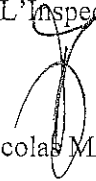
Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force mention Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance</b>
BP 033 13 0383	Monsieur VAUTRIN Anthony 13/06/1989 LANGON 33

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10 juillet 2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur

  
Nicolas MARTY

BP AG FF N-C-  
CFP Normande  
10/07/2013